

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
CANTON DE LINGWICK**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 7 février 2022, à 19 h 10, par vidéo-conférence, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :

Mesdames Julie Robillard et Suzanne Jutras.

Messieurs Guy Lapointe, Daniel Audet, Sébastien Alix et Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier et des séances spéciales du 17 et du 24 janvier et qu'ils ont pris connaissance de leur contenu;

2022-02-023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier et des séances spéciales du 17 et du 24 janvier 2022 et qu'ils soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET DES DOSSIERS

- Message téléphonique à la CDC concernant la désignation des représentants au Comité de lutte contre la pauvreté – en attente de suivi.
- Contrat de Gaétan Perron à titre d'inspecteur signé le 6 janvier 2022.
- Résolution d'appui à la Régie d'incendie des Rivières transmise au conseiller Guy Lapointe le 12 janvier 2022.
- Chèques expédiés le 12 janvier 2022.
- Commande placée auprès de Pompes et traitements d'eau Bureau le 12 janvier 2022.
- Commande placée auprès de CJS Électrique Inc. le 12 janvier 2022.
- Avis expédié aux personnes endettés envers la municipalité le 17 janvier.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Suzanne Paradis demande quelques explications sur les termes du résumé du budget 2022 et des explications sur le projet de rénovation du pont couvert.

6. DEMANDES DES CITOYENS

6.1. PARTICIPATION À LA CAMPAGNE VILLE ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2021-2022 DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

2022-02-024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU que la municipalité participe à la campagne Villes et municipalités contre le radon dont le but est de sensibiliser les citoyens au danger bien réel que le radon représente pour leur santé.ⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2. RATIFICATION DE LA PROCLAMATION DE LA 1ÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la Covid-19 – représente le moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organismes et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU que le conseil municipal du Canton de Lingwick proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que les organisations de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.ⁱⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3. DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA PASSERELLE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2022

2022-02-026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 50 \$ au Centre des Femmes du Haut-Saint-François pour l'organisation d'activités lors de la Journée internationale des droits des femmes 2022.ⁱⁱⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC-ÉCOLE DE WEEDON

2022-02-027

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Weedon pour agrandir et embellir le parc-école.^{iv}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.5. APPUI LOGISTIQUE À LA COLLECTE ANNUELLE L'ESTRIE MET SES CULOTTES

2022-02-028

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Lingwick participe à la campagne de collecte de vêtements usagés organisée par Récupex.^v

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RAPPORT DES ÉLUS

7.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire explique la nouvelle gestion des matières résiduelles appliquée par la MRC du Haut-Saint-François.

7.2. RAPPORT DES CONSEILLERS

Tous les élus ont participé aux trois séances du Conseil municipal ainsi qu'aux deux ateliers de travail.

Monsieur Guy Lapointe a assisté à la rencontre de la Régie incendie des Rivières et à la rencontre MADA.

Monsieur Daniel Audet signale que les travaux de rénovation de l'église Chalmers sont débutés.

Madame Suzanne Jutras a participé à la rencontre concernant le journal Le Haut-Saint-François.

Monsieur Jonatan Audet a rencontré la direction générale et le maire

7.3. DOSSIERS POLITIQUES

7.3.1. ADOPTION D'UN ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA ROUTE 257

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution numéro 2021-04-9708 demandant au ministère des Transports du Québec (ci-après le « MTQ ») une prolongation pour la réalisation des travaux de la route 257 dans le cadre des programmes RIRL et AIRRL jusqu'au 30 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a acquiescé à la demande de prolongation de la MRC du Haut-Saint-François le 13 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par souci d'équité et en raison des délais dans les travaux de réfection de la route 257, la MRC souhaite débiter les travaux d'entretien pour l'ensemble de la route 257 uniquement une fois que tous les travaux de réfection seront terminés;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de modifier les articles 3.3, 3.4, 3.5 et 5.2 de l'entente intermunicipale pour tenir compte de cette nouvelle réalité

2022-02-029

A CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Robert Gladu à signer pour et au nom de la municipalité de Lingwick le document ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 257 ENTRE WEEDON ET LA PATRIE.^{vi}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.2. DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA

2022-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Robillard

ET RÉSOLU de présenter une demande au programme Emploi Été Canada afin d'offrir un emploi d'été (préposé aux loisirs) à un étudiant pour une période de 16 semaines à raison de 35 heures semaine au tarif horaire de 17 \$ afin de soutenir les organismes municipaux dans l'organisation d'activités et d'évènements à compter du 16 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.3. POSTE VACANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la prestation de service de madame Marie-Ève Hébert ne rencontre pas les exigences du conseil municipal;

2022-02-031

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Robillard

Et RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de madame Hébert à compter du 4 février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.4. POSTE VACANT À LA VOIRIE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick McCarthy s'est absenté durant quatre jours consécutifs sans motif valable à compter du 28 janvier jusqu'au 1^{er} février 2022 en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick McCarthy a été convoqué au bureau municipal le 1^{er} février 2022 afin de rencontrer monsieur le maire et le directeur général par intérim et qu'un avis de fin de contrat lui a été remis;

2022-02-032

IL EST PROPOSÉ madame Julie Robillard

ET RÉSOLU d'entériner le congédiement de monsieur Patrick McCarthy à compter du 1^{er} février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.5. NOMINATION DE DANIEL AUDET CHAMBRE DE COMMERCE DU HSF

2022-02-033

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU de nommer monsieur Daniel Audet comme représentant de la Municipalité auprès de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François.^{vi}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.6. REMERCIEMENTS MONSIEUR MICHEL BOURQUE

CONSIDÉRANT les 19 années de services rendus à titre de pompier volontaire et de lieutenant de la brigade incendie de Lingwick par monsieur Michel Bourque;

2022-02-034

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'offrir à la famille de monsieur Bourque les sympathies de la part du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3.7. REMERCIEMENTS MONSIEUR MARCEL LANGLOIS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Langlois est venu assister la direction générale par intérim après le départ de madame Suzanne Blais et qu'il a aussi agi comme secrétaire d'élection;

2022-02-035

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU de remercier sincèrement Monsieur Marcel Langlois pour son implication et son dévouement auprès de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Le directeur commente l'état des activités financières et des activités d'investissement en date de 31 janvier 2022 et le rapport des délégations des dépenses du mois de janvier 2022.

8.2. ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES DE JANVIER 2022

2022-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant du chèque déboursé numéro 202100516 au chèque déboursé numéro 202200044 soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 177 479,15 \$ et de 25 371,31 \$ pour les salaires du mois de janvier des employés.^{viii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2022-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Audet

ET RÉSOLU d'adopter la liste des dépenses incompressibles inscrites au budget 2022

02-110-00-131	Conseil municipal: Rémunération	30,808.80 \$
02-110-00-133	Conseil municipal: Allocation non-imposable	15,404.40 \$
02-110-00-220	Conseil municipal: R.R.Q. (part employeur)	328.11 \$
02-110-00-221	Régie des rentes du Québec - Élus	0.00 \$
02-110-00-232	Élus - Assurance-emploi	0.00 \$
02-110-00-241	Conseil municipal: F.S.S. (part employeur)	1,349.43 \$
02-110-00-252	CSST cotisation	0.00 \$
02-110-00-262	Élus - Assurance parentale	326.57 \$
02-120-00-953	Quote-part à la cour municipale	2,200.00 \$
02-130-00-141	Rémunération DG et secrétaire-trésorier	75,000.00 \$
02-130-00-222	R.R.Q. (part employeur) Gest. Financ.	4,425.00 \$
02-130-00-232	Ass. Emploi (part employeur) Gest. Financ.	1,239.00 \$
02-130-00-242	F.S.S. (part employeur) Gest. Financ.	3,195.00 \$
02-130-00-252	Cotisations à la CSST - Employés	1,650.00 \$
02-130-00-262	DG - Assurance parentale	519.00 \$
02-130-00-321	Frais de poste	1,750.00 \$
02-130-00-331	Téléphone et Internet bureau municipal	5,182.00 \$
02-130-00-335	Site Web municipal	2,880.00 \$
02-130-00-412	Services juridiques	4,000.00 \$
02-130-00-413	Comptabilité et vérification	15,000.00 \$
02-130-00-414	Contrat de service informatique	5,700.00 \$
02-130-00-421	Assurances bâtiments	3,459.36 \$
02-130-00-632	Huile à chauffage et propane Centre com.	1,500.00 \$
02-130-00-681	Électricité Centre communautaire	4,050.00 \$
02-130-10-141	Secrétaire - commis bureau (2e)	28,100.00 \$
02-130-10-222	Secrétaire 2 - RRQ	1,658.00 \$
02-130-10-232	Secrétaire (2e) - Assurance-emploi	464.00 \$
02-130-10-242	Secrétaire (2e) - Fonds des services de santé	1,197.00 \$
02-130-10-252	Secrétaire (2e) - CSST	618.00 \$
02-130-10-262	Secrétaire (2e) - RQAP	194.00 \$
02-130-50-141	Rémunération concierge	12,000.00 \$

02-150-00-951	Quote-part M.R.C. Évaluation	20,065.00 \$
02-190-00-422	Assurance responsabilité civile	3,223.13 \$
02-190-00-423	Assurance cautionnement	2,003.42 \$
02-190-00-951	Quote-part M.R.C. administration générale	14,567.00 \$
02-190-01-951	Quote-part MRC - fibre et IHV	3,042.00 \$
02-210-00-431	Contribution Sûreté du Québec	75,558.00 \$
02-220-00-421	Assurances service incendie	527.67 \$
02-220-00-442	Services payés interventions incendie	1,000.00 \$
02-220-00-425	Ass. véhicules Incendie	919.44 \$
02-220-00-631	Carburant service incendie	200.00 \$
02-220-00-632	Propane chauffage	500.00 \$
02-220-00-635	Service de remplissage d'extincteurs	400.00 \$
02-220-00-689	Remplissage bonbonnes service incendie	500.00 \$
02-220-00-951	Régie SSI - quote-part	57,992.00 \$
02-220-00-965	Immatriculation des véhicules service incendie	2,700.00 \$
02-230-00-339	Système d'alerte	500.00 \$
02-230-00-419	Sécurité civile	1,000.00 \$
02-320-00-141	Rémunération voirie	56,000.00 \$
02-320-00-222	R.R.Q. (part employeur) voirie municipale	3,304.00 \$
02-320-00-232	Ass. emploi (part employeur) voirie municipale	925.00 \$
02-320-00-242	F.S.S. (part employeur) voirie municipale	2,385.00 \$
02-320-00-252	Cotisations à la CSST - employés	1,232.00 \$
02-320-00-262	Voirie - assurance parentale	387.00 \$
02-320-00-331	Téléphone voirie municipale	850.00 \$
02-320-00-421	Assurances bâtiment voirie municipale	527.67 \$
02-320-00-425	Assurances véhicules voirie	1,179.84 \$
02-320-00-429	Assurances bris de machine voirie	241.98 \$
02-320-00-631	Essence & Diesel voirie municipale	18,000.00 \$
02-320-00-633	Graisse et lubrifiants	1,800.00 \$
02-320-00-640	Pièces & accessoires voirie municipale	3,500.00 \$
02-320-00-641	Couteaux, lames - niveleuse	1,600.00 \$
02-320-00-645	Panneaux de signalisation	2,000.00 \$
02-320-00-650	Vêtements, chaussures et fournitures	2,200.00 \$
02-320-00-965	Immatriculation des véhicules	3,300.00 \$
02-330-00-141	Rémunération enlèvement de la neige	44,160.00 \$
02-330-00-222	R.R.Q. enlèvement de la neige	2,665.00 \$
02-330-00-232	Ass. Emploi enlèvement de la neige	730.00 \$
02-330-00-242	F.S.S. enlèvement de la neige	1,881.00 \$
02-330-00-252	Cotisations à la CSST - employés	972.00 \$
02-330-00-262	Entretien hiver - assurance parentale	306.00 \$
02-330-00-329	Frais de patrouille - allocation dépense	400.00 \$
02-330-00-331	Téléphone	650.00 \$
02-330-00-421	Assurances-bâtiment déneigement	170.59 \$
02-330-00-425	Assurances véhicules déneigement	1,043.46 \$
02-330-00-429	Assurances bris de machine déneigement	241.98 \$
02-330-00-631	Essences et diesel - enlèvement de la neige	18,000.00 \$
02-330-00-632	Huile à chauffage - propane	6,000.00 \$
02-330-00-633	Huiles et graisses - enlèvement de la neige	600.00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires- enlèvement de la neige	2,500.00 \$
02-330-00-644	Couteaux; lames; sabots - enlèvement neige	6,000.00 \$
02-330-00-681	Électricité - garage municipal	3,300.00 \$
02-330-00-965	Immatriculation - enlèvement de la neige	1,850.00 \$
02-370-00-951	Transport collectif - ligne Lingwick	221.00 \$
02-370-01-951	Transport adapté	3,426.00 \$
02-414-00-951	Vidange de fosses septiques	17,121.00 \$
02-451-10-446	Collecte & transport déchets domestiques (Contrat)	32,100.00 \$
02-451-20-446	Enfouissement au site régional (déchets)	47,000.00 \$
02-451-20-951	Quote-part M.R.C. RDD	594.00 \$

02-452-10-446	Collecte sélective	17,340.00 \$
02-452-10-951	Quote-part M.R.C. Éco Centre	1,452.00 \$
02-452-10-953	Régie de tri et de récupération	2,200.00 \$
02-470-00-951	Quote-part M.R.C. environnement	6,562.00 \$
02-610-00-141	Rémunération inspecteur en bâtiment	8,000.00 \$
02-610-00-222	R.R.Q. (part employeur) insp. bâtiment	472.00 \$
02-610-00-232	Ass.-emploi (part employeur) insp. bâtiment	132.00 \$
02-610-00-242	F.S.S. (part employeur) insp. bâtiment	341.00 \$
02-610-00-252	Cotisations à la CSST - employés	176.00 \$
02-610-00-262	Insp. bât. - Assurance parentale	55.00 \$
02-610-00-951	Quote-part M.R.C. aménagement	14,801.00 \$
02-620-00-951	Développement économique régional CLD	6,177.00 \$
02-622-00-951	Dév. économique Tourisme Haut-Saint-François	500.00 \$
02-622-00-959	Dév. Économique local/ accès propriété	6,500.00 \$
02-701-00-331	Frais de téléphone-wifi	1,100.00 \$
02-701-00-421	Assurances remise de parc	67.74 \$
02-701-00-681	Électricité centre municipal	11,130.00 \$
02-701-01-681	Électricité - centre village	200.00 \$
02-701-50-421	Assurances chalets loisirs	369.63 \$
02-701-50-425	Assurances véhicules et tracteurs pelouse	62.94 \$
02-701-50-631	Entretien :pelouses et patinoire: essence/fourn.	800.00 \$
02-701-50-681	Terrain de jeux: électricité	800.00 \$
02-701-90-681	Pont couvert: électricité	210.00 \$
02-702-00-423	Assurances respons. civile des organismes	1,151.04 \$
02-702-10-421	Assurances Église Chalmers	303.49 \$
02-702-10-681	Église Chalmers : électricité	252.00 \$
02-702-11-421	Assurances pergola	368.29 \$
02-702-30-494	Cotisation bibliothèque centrale de prêt	1,930.00 \$
02-920-02-725	Remboursement capital - rétrocaveuse 2019	22,700.00 \$
02-921-02-840	Intérêts DLT rétrocaveuse 2019	1,644.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. PAUSE-SANTÉ

Il n'y a pas de pause; la séance est en vidéo conférence

10. AFFAIRES RÈGLEMENTAIRES

10.1. PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 365-2022 CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Ce dossier est reporté

10.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 364-2022 DE TAXATION

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Guy Lapointe, à la séance spéciale tenue le 17 janvier 2022 et que le projet de règlement a été présenté lors de cette séance spéciale du 17 janvier 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un budget pour l'année financière 2022, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE:

2022-02-038

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU que le règlement 364-2022 est adopté et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 – Année fiscale

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2022;

ARTICLE 2 – Taxe foncière année 2022

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **0,539 \$ pour 100 \$ d'évaluation** conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 3 – Taxe Sûreté du Québec année 2022

Le taux de la taxe Sûreté du Québec est fixé à **0,0753 \$ pour 100 \$ d'évaluation** conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 5 – Taxe règlement d'emprunt 353-2019

Le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d'emprunt n°353-2019 est fixé à **0,0242 \$ pour 100 \$ d'évaluation** conformément au rôle en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

ARTICLE 6 – Tarif pour service de collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles

Le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles est fixé à :

Service 26 collectes par année :

210,00 \$ pour les résidences, résidences secondaires et institutions (1 unité);

210,00 \$ par logement pour les immeubles comportant moins de 10 logements (1 unité);

157,50 \$ par logement pour les immeubles comportant de 10 à 19 logements (0,75 unité);

105,00 \$ habitations saisonnières situées sur un chemin non dégagé l'hiver (0,50 unité);

315,00 \$ pour les exploitations agricoles enregistrées, commerces et industries (10 employés et moins) (1,5 unité) – Cette catégorie n'inclut pas les résidences;

105,00 \$ par unité de logement, appartement d'un immeuble de plus de 20 logements et/ou camp situé sur les territoires de chasse (0,50 unité).

Service 52 collectes par année :

360,00 \$ par verge cube lors d'utilisation de conteneurs par les commerces, industries, institutions, campings

Le tarif pour collecte, transport et traitement des matières récupérables est fixé à :

32,00 \$ pour les résidences, les résidences secondaires et les institutions (1 unité);

16,00 \$ pour les habitations saisonnières situées sur un chemin non dégagé l'hiver, pour chaque unité d'hébergement de style « studio » (0,50 unité);

48,00 \$ pour les commerces et industries de **moins de 10 employés** (1,5 unités);

96,00 \$ pour les commerces, industries **de 10 à 20 employés** (3 unités);

128,00 \$ pour les campings saisonniers (4 unités);

256,00 \$ pour les territoires de chasse avec plus de 21 camps et installation des bacs à l'entrée du territoire (8 unités);

ARTICLE 7 – Tarif location de conteneurs pour matières résiduelles

Le taux pour la location de conteneurs pour les matières résiduelles aux usagers recevant le service pour 52 collectes annuelles est fixé à :

Conteneurs chargement avant :

11,00 \$ par mois	2 verges
13,00 \$ par mois	4 verges
16,00 \$ par mois	6 verges

ARTICLE 8 – Tarif pour le service de traitement des boues de fosses septiques

La compensation annuelle selon la grille de tarifs de la MRC du Haut-Saint-François est imposée et prélevée pour chaque résidence permanente ou saisonnière pour le service dispensé par la MRC du Haut-Saint-François pour la cueillette, le transport et le traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées.

Cette compensation annuelle selon la grille de tarifs de la MRC du Haut-St-François est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est dû. (Voir annexe 1)

ARTICLE 9 – Travaux relatifs aux cours d'eau municipaux

La somme nécessaire pour tous les travaux relatifs aux cours d'eau municipaux en milieu agricole sera chargée au propriétaire de l'immeuble situé dans le bassin versant concerné, sur la base de la superficie, déterminée dans le règlement régissant les cours d'eau. Cette somme sera perçue sous forme de taxe.

ARTICLE 10 – Achat de ponceaux

Lorsque le canton creuse des fossés de telle manière que pour avoir accès à sa propriété, un propriétaire doit installer des ponceaux, ces derniers sont installés par la municipalité à la condition que le propriétaire fournisse des ponceaux conformes.

Advenant que le propriétaire ne puisse fournir les ponceaux exigés dans les délais requis, pour ne pas lui causer préjudice, la municipalité effectuera l'achat des ponceaux requis à la condition que le propriétaire concerné accepte de défrayer les coûts que la municipalité lui facturera.

Les sommes pour chacun des achats seront facturées, aux montants respectifs, aux propriétaires visés.

ARTICLE 11 – Bacs roulants

La municipalité a fourni un bac vert et un bac bleu aux usagers inscrits au rôle de perception 2007 et recevant le service de 26 collectes des matières résiduelles pour les résidences permanentes, les résidences secondaires et les résidences saisonnières. Les bacs demeurent la propriété de la municipalité. Dans le cas d'un transfert de propriété, advenant que les bacs n'ont pas été laissés à la propriété vendue, la municipalité facturera l'ancien propriétaire.

La municipalité remettra gratuitement des bacs roulants : un bac vert et un bac bleu lors de la construction d'une nouvelle résidence.

La municipalité n'est pas responsable des remplacements, ajouts ou bris pour les années futures.

Le tarif pour un bac roulant de 360 litres est fixé au prix courant. Ces bacs seront vendus uniquement aux résidents, commerces, propriétaires d'exploitations agricoles inscrits au rôle de perception 2022 et ce, jusqu'à épuisement des bacs que la municipalité possède en surplus.

ARTICLE 12 – Tarif pour services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement hors de l'horaire de travail normal

Il est statué que, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année, toute demande d'intervention de l'inspecteur sera facturée au demandeur d'un tel service, au coût de 35 \$ à l'exception des rendez-vous pris pour les journées déterminées par résolution du conseil municipal, où l'inspecteur sera au bureau municipal de façon exceptionnelle.

ARTICLE 13 – Modalité de paiement

Les comptes de taxes inférieurs à 300 \$ sont payables en un seul versement, le 30 mars. Les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont payables en trois (3) versements égaux, le 30 mars, le 30 juin et le 30 septembre de chaque année.

ARTICLE 14 – Suppléments de taxes municipales et correction au rôle d'évaluation

Les suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sont payables en trois versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte et le second versement, soixante (60) jours après la date d'exigibilité du premier versement et le troisième versement, soixante (60) jours après la date d'exigibilité du second versement. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de supplément de taxes excédant 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 15 – Taux d'intérêts

Le taux d'intérêt chargé pour les comptes de taxes en souffrance est de 12% l'an.

ARTICLE 16 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.^{ix}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3. PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 366-2022

Le maire présente le projet de règlement 366-2022, modifiant le règlement 232-204, décrétant l'entretien de certains chemins l'hiver;

Le conseiller Jonatan Audet donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil municipal, il proposera pour adoption le règlement 366-2022 ;

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick a adopté, le 7 septembre 2004, le règlement 232-2004 décrétant l'entretien de certains chemins l'hiver;

ATTENDU QUE ce règlement a été modifié le 4 juin 2007 par le règlement 253-2007;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'article 1 du règlement 232-2004, plus spécifiquement le paragraphe traitant du chemin Galson;

ATTENDU QU' il est plus sécuritaire d'utiliser la virée située à l'intersection de ce chemin Galon et du chemin d'accès à la propriété de Domtar Inc située à 500 mètres plus loin de l'actuelle virée;

ATTENDU QUE ce règlement a été présenté au conseil municipal le 7 février 2007 et qu'un avis de motion a été donné par lors de la séance ordinaire du conseil municipal;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement 232-2004 est modifié en ce qui concerne le Chemin Galson de la façon suivante : Galson, chemin : de la route 108 jusqu'à l'intersection de l'accès du lot 3 904814, propriété de Domtar Inc sur longueur de 3,08 kilomètres.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

11. CORRESPONDANCE

La liste de correspondance n'a pas été présentée aux élus. Cette omission sera corrigée aussitôt que possible et la liste sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

12. SUJETS DIVERS

Il n'y a pas de sujet à ajouter.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Madame Suzanne Paradis s'informe de certains détails concernant la réparation de l'église Chalmers et des procès-verbaux publiés sur le site web municipal. Et demande des informations concernant monsieur Michel Bourque.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-02-039

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 20 heures

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2022-02-01

Je soussignée, Gaéтан Perron directeur général et secrétaire-trésorière, par intérim, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu, maire

Gaéтан Perron, dir. général
et secrétaire-trésorier

ⁱ Fait parvenir à GraphAlba le 9 février 2022

ⁱⁱ Fait parvenir à GraphAlba le 9 février 2022

ⁱⁱⁱ Posté chèque et résolution le 9 février 2022

^{iv} Posté chèque et résolution le 9 février 2022

^v Fait parvenir résolution par courriel le 9 février 2022

^{vi} Fait parvenir résolution par courriel le 9 février 2022 (Municipalités et MRC)

^{vii} Fait parvenir résolution par courriel à la chambre de commerce et Daniel Audet le 9 février 2022

^{viii} Chèques postés le 9 février 2022

^{ix} Afficher l'avis d'entrée en vigueur le 9 février 2022